

Comité voirie TGIRT

Contexte

En Gaspésie, depuis la « crise » à la fin des années 90 ayant mené la DGFo-11 à élaborer le *Guide des Saines pratiques en voirie forestière et installation de ponceaux*, la gestion du réseau routier se déroulait de façon proactive et concertée avec l'ensemble des utilisateurs, et ce, jusqu'au milieu des années 2010. Durant cette période, chaque industriel forestier opérait sur son « territoire historique » et réalisait les travaux de voirie requis. De plus, l'ensemble des intervenants concernés par les enjeux relatifs à la voirie forestière s'impliquaient dans la recherche de solutions via différents comités.

En effet, en fonction des différentes structures mises en place, l'ensemble des intervenants concernés par la voirie forestière s'est impliqué dans la recherche de solutions en regard des enjeux relatifs à la voirie via différents comités. De ces initiatives découlent beaucoup d'informations importantes pour poursuivre les efforts de gestion du réseau de chemins.

Comité de circulation en forêt de la Gaspésie (2010 à 2019)

Ce comité a été créé à titre de projet pilote au Québec afin de trouver des solutions à plusieurs problématiques de sécurité. Ce comité a permis d'améliorer de façon notable la sécurité de l'ensemble des utilisateurs circulant en forêt et de déployer un réseau de points d'arrêt d'ambulance. Ce comité, qui était sous la responsabilité de Rexforêt, n'est plus actif depuis 2019. Actuellement, aucune structure n'est venue remplacer ce comité en région; en conséquence, plusieurs problématiques alors réglées reviennent.

Comité voirie de la CRNNT (2012 à 2014)

Ce comité technique de la CRÉ (Conférence régionale des élus) avait comme mission de travailler sur l'accessibilité du territoire à partir d'un réseau de chemins multiusages en forêt publique. Ce comité a produit plusieurs outils et rapports. Cependant, lorsque les CRÉ ont été abolies, la coordination requise pour assurer les suites sur les recommandations proposées n'y était plus.

Le document « Registre des infrastructures 2013 » est un document fort intéressant et encore d'actualité qui traite de la prévention et de la gestion des bris qui permettait une meilleure utilisation des sommes investies. En effet, les programmes actuels ne financent pas les travaux d'entretien ou préventifs et ne financent ceux-ci que lors de bris majeurs, travaux qui deviennent alors beaucoup plus dispendieux.

Comité de voirie de la TGIRT (2016 à actuel)

Le comité voirie de la TGIRT a été mis en place en 2016 et créé pour mettre en lumière des enjeux spécifiques concernant la voirie forestière sur le territoire public de la Gaspésie. Ce

comité a produit un plan de gestion de la voirie qui traite principalement des deux enjeux suivants :

- Qualité de l'habitat aquatique.
- Fragmentation du couvert forestier.

Ces enjeux sont exposés en détail et accompagnés d'un plan d'action.

Depuis que le plan de gestion ainsi que les plans d'action ont été produits, peu de suites ont été données à ce comité. Plusieurs facteurs ont retardé la mise en œuvre des actions, dont le départ de l'ancien chargé de projet, le manque de ressources financières pour financer les travaux d'entretien requis, le manque d'expertise opérationnelle pour les réaliser ainsi que le manque de coordination et de leadership.

Dans l'intervalle, afin de maintenir en vie les initiatives menées jusque-là, un plan d'action de la DGFO-11 a été proposé afin de prendre en charge plusieurs éléments non couverts par les processus administratifs réguliers.

Raison d'être

Le comité voirie a été créé pour mettre en lumière les enjeux concernant la voirie forestière sur le territoire public de la Gaspésie. Ces enjeux ont été exposés en détail dans le plan de gestion de la voirie et celui-ci fut accompagné d'un plan d'action.

Le comité voirie vise à s'inscrire dans le nouveau paradigme de la forêt publique, visant à mettre en valeur le multi-usage du territoire et l'accès au territoire pour tous les utilisateurs, tout en s'assurant d'optimiser et de minimiser les impacts socio-écologiques inhérents au développement de la voirie.

Face à plusieurs constats et plans d'action, provenant du MFFP, de la CRÉGIM, du milieu des VHR et des membres de la TGIRT, le comité voirie vise à consolider les plans d'action, à développer une vision stratégique du réseau de voirie, à trouver des moyens afin d'assurer la réalisation des plans d'action et à assurer la concertation entre les différents utilisateurs de la forêt. Afin de jouer de manière efficiente ces rôles, le comité voirie vise à impliquer les utilisateurs (membres et non-membres de la TGIRT) et les membres de la TGIRT.

Objectifs

- Assurer un leadership permettant de rallier l'ensemble des utilisateurs afin de mettre en œuvre les actions portant sur l'amélioration et la gestion du réseau de chemin principal.
- Proposer et évaluer un modèle ou des modèles de prise en charge régional(aux) de la gestion de la voirie forestière.
- Améliorer la prise en charge des problématiques environnementales et de la sécurité du réseau principal pour l'ensemble des utilisateurs.

Mandat

- ❖ Accompagner la mise en œuvre des différents plans d'action élaborés par les comités précédents (CRRNT, TGIRT, MFFP, VHR) et en faire le suivi
- ❖ Proposer des méthodes de financement et d'optimisation des programmes existants afin d'assurer la réalisation des projets et des travaux.
- ❖ Effectuer une priorisation des actions à mettre de l'avant selon la volonté du comité et des opportunités qui se présentent.
- ❖ Identifier les besoins d'acquisition de connaissances.
- ❖ Établir des critères de priorisation d'intervention et de mise en œuvre des différentes actions.

Composition du comité

Les membres du comité sont choisis pour leur expertise et pour leur connaissance des enjeux discutés. Il n'est pas nécessaire que les membres du comité soient membres des TGIRT. Dans un souci d'efficacité et en regard des échéances, la composition de l'équipe de travail se doit d'être restreinte en fonction des objectifs mentionnés précédemment. De plus, considérant le travail de planification colossale déjà effectué, les membres seraient orientés vers l'opérationnalisation des actions déjà définies. Les utilisateurs du réseau seraient à prioriser.

L'ensemble des membres de la TGIRT régionale seront informés régulièrement et interpellés au besoin lors d'éléments stratégiques.

L'équipe est composée d'au minimum :

- ❖ Un coordonnateur de projet
- ❖ Un animateur
- ❖ 2 représentants de l'industrie forestière
- ❖ 2 représentants du MFFP
- ❖ Un représentant de Rexforêt
- ❖ Un représentant des communautés autochtones
- ❖ Un représentant des MRC
- ❖ Un représentant du milieu VHR, quad et motoneige
- ❖ Un représentant trappeur
- ❖ Un représentant chasseur/pêcheur
- ❖ Un représentant rivière à saumon
- ❖ Un représentant OBV
- ❖ Un représentant TFS
- ❖ Un représentant Éolien
- ❖ Personnes-ressources au besoin

Rôles et responsabilités des membres du comité

Participants

La participation à l'équipe de travail implique le respect des règlements de la TGIRT et les responsabilités suivantes :

- ❖ Apporter son expertise au groupe en participant aux réflexions, en réalisant concrètement des analyses et en participant à l'élaboration des solutions.
- ❖ Respecter les autres membres dans ses interventions et présenter une attitude coopérative tournée vers la résolution de problème et la créativité.
- ❖ Être disponible pour faire avancer le travail de l'équipe.
- ❖ Respecter les échéanciers fixés.

Animateur

Il anime les rencontres de l'équipe de travail. Il doit faire preuve d'indépendance, de neutralité et d'objectivité. Il veille au bon déroulement des rencontres. Il s'assure que les discussions ne soient pas hors sujet et que tous les membres aient l'opportunité d'exprimer leur point de vue. Il contrôle le droit de parole; en ce sens, il ne permet pas qu'une seule personne monopolise la discussion. Il s'assure du respect des livrables convenus.

Coordonnateur

Le coordonnateur veille au bon déroulement de la démarche d'élaboration de la stratégie. C'est lui qui coordonne les activités pour s'assurer de la réalisation du plan de travail et le respect des échéanciers fixés. C'est également lui qui convoque les rencontres, prépare les ordres du jour et les comptes rendus de l'équipe de travail. Il est également responsable de rendre disponibles les travaux de l'équipe à l'ensemble des parties prenantes.

Personnes-ressources

Les personnes-ressources sont appelées à participer aux rencontres lorsque requis à titre de collaborateurs ou d'experts. Il est possible que des ressources externes au MFFP ou à la table GIRT soient appelées à contribuer dans certaines phases de la réalisation des mandats.